

Saint-Etienne, le 12 juin 2025

Madame, Monsieur,

Il y a quelques mois, Christiane Jodar et moi-même, nous avons décidé de nous adresser directement à vous pour vous annoncer un certain nombre de décisions destinées, d'une part, à marquer notre sincère reconnaissance à l'égard du travail quotidien que vous accomplissez au service des Stéphanoises et des Stéphanois, et, d'autre part, à renforcer votre pouvoir d'achat, fortement impacté par le contexte national que traverse notre pays depuis maintenant plusieurs mois.

A votre écoute, et soucieux de poursuivre les démarches ainsi entreprises, nous avons décidé la mise en place de mesures complémentaires destinées à valoriser votre implication et votre investissement quotidien au service de nos concitoyens.

Nous n'ignorons pas non plus que les finances de la Ville sont elles aussi sous pression. Entre l'augmentation des charges, la stagnation des dotations de l'Etat et les besoins toujours plus nombreux de la population, chaque euro compte.

Grace à la gestion saine de nos finances, nous faisons le choix de vous placer au cœur de nos priorités. L'ensemble de ces mesures de ces derniers mois représente plusieurs millions d'euros de revalorisation salariale.

C'est dans cette continuité que nous avons décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures concrètes présentées prochainement au Comité Social Territorial, puis au Conseil Municipal qui suit.

- **Revalorisation des titres restaurants :**

Nous avons décidé d'augmenter de 2 euros la valeur faciale des titres restaurants, ce qui la porte à 8 euros.

La participation employeur sera donc à 4,80 € par titre, passant ainsi de 58,33% à 60%.

Une année seulement après la mise en œuvre de cette mesure d'action sociale, qui était très attendue, cette augmentation vise à soutenir votre pouvoir d'achat sur un poste essentiel du quotidien : l'alimentation, dont nous savons combien il pèse sur le budget de chacun.

- **Augmentation du montant des chèques cadeaux :**

Comme nous vous en avons déjà informés, à compter de décembre 2025, le montant total des chèques cadeaux sera désormais versé en une seule fois pour des motifs réglementaires.

Nous avons décidé d'augmenter de 46 euros le montant de ce chèque, afin d'atteindre le plafond réglementaire de 196 euros, contre 150 euros actuellement.

- **Une participation à la mutuelle renforcée :**

Concernant la complémentaire santé, si une augmentation des cotisations devait intervenir en janvier 2026, la Ville s'engage à augmenter dans les mêmes proportions sa participation.

Autrement dit, la hausse de votre cotisation serait intégralement prise en charge par l'employeur.

Soyez assurés que nous restons attentifs à votre pouvoir d'achat et sommes mobilisés pour maintenir un dialogue social constructif et solidaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération la plus sincère.

**L'Adjointe en charge
des Ressources Humaines,**



Christiane JODAR

Le Maire,



Gaël PERDRIAU

Toute correspondance est à adresser à :

Ville de Saint-Étienne | T 04 77 48 77 48
Hôtel de ville - BP 503 | courriermairie@saint-etienne.fr
42007 Saint-Étienne | saint-etienne.fr